

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-38- COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LES POINTS DE LIVRAISON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES DE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 présents . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 présents . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 présents . De la 2018.06.41 à la fin : 59 présents .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 votants . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 votants . De la 2018.06.41 à la fin : 68 votants

Situation actuelle à titre indicatif : La CC2T compte actuellement 4 sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA : le Centre Aquatique OVIVE (tarif HT A5 à Pointe Fixe Longue Utilisation - Segmentation ÉNÉDIS C3), les Services Techniques Pont Élévateur – Centre Multi-Accueil Crechendo – Aire d’Accueil des Gens du Voyage (tarifs BT supérieur à 36 kVA Courte Utilisation - Segmentation ÉNÉDIS C4).

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d’un appel d’offres ouvert européen sous forme de marché classique, en application de l’article 42-1°-a (procédure d’appel d’offres ouvert) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 25-I-1°, 33, 67 à 68 (procédure d’appel d’offres ouvert) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le but de rechercher les prestataires capables d’exécuter les prestations de fourniture et d’acheminement d’électricité et de réalisation de prestations de services associés pour les points de livraison (PDL) de la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché classique de fournitures courantes et services,
- non décomposé en tranches, non alloti, non fractionné ;
- publication du 24 Octobre 2018 sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulaises, sur e-marchés publics, au BOAMP supérieurs à 90 000,00 € H.T et au JOUE.
- Vu l’Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d’Appel d’Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l’autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics (la signature du marché à venir n’ayant pas fait l’objet d’une autorisation préalable en application de l’article L2122-21-1),

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles 55, 60, 62, 64, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Sous réserve de la décision à rendre par la Commission d’Appel d’Offres de la Communauté de Communes Terres Toulaises, statuant sur l’attribution du marché (article L1414-2 du CGCT) qui doit se réunir le 12 Décembre 2018,

Considérant le rapport d’analyse des offres permettant de retenir l’offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles 52 de l’Ordonnance et 62 du Décret précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : - Prix des prestations (60%) – Valeur Technique (40%),

La CAO a retenu le prestataire suivant :

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution (sur la durée du marché)	Titulaire	Estimatif en € T.T.C. pour information
2018_AOO_01	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LES POINTS DE LIVRAISON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES DE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 KVA	Durée de trois ans fermes (à compter du 1 ^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021)	Électricité de France (EDF) SA EDF Commerce Région Est Marchés d'Affaires Entreprises & Collectivités	Simulation année 2019 : 133 046,77 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché de Fourniture et Acheminement d'Electricité et Services Associés pour les Points de Livraison de la Communauté de Communes Terres Toulaises de Puissance Supérieure à 36 kVA avec l(es) entreprise(s) conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché – y compris tout avenant à intervenir si nécessaire - et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,

Etant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts ou à ouvrir aux budgets considérés.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX